

PROPOSITION DE TRANSFERT À LA FÉDÉRATION DES ANTILLES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre si le gouvernement a étudié la proposition,—qui a été soumise lors de l'examen des crédits du ministère du Commerce, et une autre fois à la Chambre,—de transférer aux Antilles la *Canadian National (West Indies) Steamships*, sous l'empire d'un prêt-bail?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur, nous n'avons pas étudié la proposition.

LES PONTS

MONTRÉAL—DÉCLARATION À PROPOS DE LA CONSTRUCTION D'UN TROISIÈME PONT

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, le député de Papineau m'a posé hier la question suivante:

Le ministre a-t-il reçu récemment des demandes en vue de l'application de la décision qu'avait prise le gouvernement précédent de construire un troisième pont sur le Saint-Laurent, dans la partie est de Montréal?

Je n'ai rien pu trouver dans les dossiers qui indiquerait que le gouvernement précédent aurait décidé de construire un troisième pont sur le Saint-Laurent, dans la partie est de Montréal. Des démarches en ce sens ont été faites à diverses occasions, et la question, bien entendu, demeure à l'étude.

LE CANAL WELLAND—DÉCLARATION AU SUJET DE LA PARTICIPATION FÉDÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, le député de Welland m'a posé hier la question suivante:

Le gouvernement envisage-t-il de participer aux frais de construction des trois ponts que le gouvernement ontarien propose de faire construire par-dessus le canal navigable de Welland à Homer, à Welland et à Port-Colborne, d'après ce que relate aujourd'hui le *Globe and Mail* de Toronto? Et aussi, des droits de passage seront-ils exigés sur ces ponts?

Je ne connais rien des plans du gouvernement ontarien en ce qui regarde la construction de ces trois ponts sur le canal navigable de Welland, sauf ce qui a paru à ce sujet récemment dans les quotidiens. Je ne suis donc pas en mesure de fournir au député de plus amples renseignements à ce propos.

LE COMMERCE

NAFEL—ANNONCE DU RETRAIT DE PERMIS SPÉCIAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. C. W. Carter (Burin-Burgeo):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au ministre du Commerce. Le ministre aura-t-il bientôt quelque chose à annoncer au sujet du retrait des permis spéciaux de NAFEL?

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** Oui, monsieur l'Orateur, je suis arrivé une minute trop tard. Puis-je avoir l'autorisation de revenir aux motions afin d'annoncer la chose.

**M. l'Orateur:** Le ministre est-il autorisé à revenir aux motions?

**Des voix:** Entendu!

**L'hon. M. Churchill:** Suivant les modalités régissant l'union de Terre-Neuve avec le Canada, les dispositions se rapportant à la vente du poisson salé de Terre-Neuve devaient demeurer en vigueur pendant cinq ans à partir de la date de l'union. En vertu de ces dispositions, le droit exclusif de vendre le poisson salé, même de l'écouler au Canada, a été accordé à la *Newfoundland Associated Fish Exporters Limited*. C'est ce qui s'est fait pendant cinq ans.

Au printemps de 1954, une extension de trois ans a été accordée à la *Newfoundland Associated Fish Exporters Limited*; cette fois, cependant, il était prévu que les licences d'exportation du poisson salé vert au Canada et aux États-Unis, seraient délivrées librement. Cette prolongation a été accordée à titre temporaire.

Ce droit exclusif d'exporter les produits d'une seule province n'a pas sa contre-partie dans l'administration des pêcheries des autres provinces. Toutefois, le gouvernement canadien a reconnu la nécessité d'un délai raisonnable pour l'introduction des pratiques courantes de vente. Comme neuf ans se sont écoulés depuis l'union, le gouvernement considère qu'une année encore est amplement suffisante pour opérer la transition. Il a par conséquent décidé que le droit exclusif d'exporter, maintenant détenu par la *Newfoundland Associated Fish Exporter Limited*, lui serait retiré à partir du 31 juillet 1959.

**L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre,—tout en reconnaissant qu'il n'y avait là aucune obligation au point de vue constitutionnel,—si effectivement on a consulté le gouvernement de Terre-Neuve avant de prendre cette décision?